



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le lundi 5 décembre 2016 à 17 h 30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Mario Perron et Mario Arsenault.

Sont absents à cette séance madame et messieurs les conseillers David Lemelin, Louise Savignac et Thierry Maheu.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

496-16 SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE I ET RELEVÉS (RUES COUSINEAU/CÔTÉ, LONGTIN, DES SAULES, LEBER, DUMAIS, DES PINS ET LASALLE) – 2016GÉ25

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels en ingénierie visant la conception d'une étude géotechnique, une évaluation environnementale phase I et la production de relevés pour les rues Cousineau/Côté, Longtin, des Saules, Leber, Dumais, des Pins et Lasalle;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	MONTANT TOTAL (\$) (Taxes incluses)
Groupe ABS	33 745,16 \$
WSP	61 396,65 \$
Stantec	Enveloppe non ouverte
Solmatech	Enveloppe non ouverte

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres prévoyait un système d'évaluation et de pondération des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points; la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant le prix des soumissions ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage intérimaire (volet qualitatif) est de plus de 70 points;

CONSIDÉRANT que la compagnie Stantec et la compagnie Solmatech n'ont pas obtenu le seuil minimum de 70 points;

CONSIDÉRANT que les critères de pondération et d'évaluation sont les suivants :

- Compréhension du mandat et méthodologie
- Expérience du responsable de projet
- Équipe de travail
- Expérience de la firme
- Assurance qualité

CONSIDÉRANT que pour les enveloppes ouvertes un calcul mathématique est effectué pour obtenir un pointage final;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires dont l'enveloppe a été ouverte ont obtenu le pointage final suivant :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE	RANG
Groupe ABS	35.86	1
WSP	22.64	2

MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO ARSENAULT ARRIVE. IL EST 17H32.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie visant la conception d'une étude géotechnique, une évaluation environnementale phase I et la production de relevés pour les rues Cousineau/Côté, Longtin, des Saules, Leber, Dumais, des Pins et Lasalle au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit Groupe ABS, aux prix forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2016GÉ25 et à la soumission retenue.

La valeur de ce contrat est de 33 745,16 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur des Services techniques à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer la somme de 4 534,95 \$ (taxes nettes) du poste budgétaire 02-391-00-418 «Frais d'arpenteur géomètre» vers le poste budgétaire 02-391-00-419 «Frais de laboratoire de sol».

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer la somme de 2 426,07 \$ (taxes nettes) du poste budgétaire 02-391-00-41 «Frais d'ingénieur conseil» vers le poste budgétaire 02-391-00-419 «Frais de laboratoire de sol».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-391-00-419 (22 519,93 \$) et du poste budgétaire 02-391-00-418 (8 294,05 \$).



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O (FLA 761)

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

